APPEL A PROJETS ARTS VISUELS RESIDENCE DE CREATION ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD

INTRODUCTION

Dans le cadre de son plan de relance adopté les 9 et 10 juillet 2020, la Région des Pays de la Loire a mis en place plusieurs mesures afin de soutenir l'ensemble du secteur de la culture, directement impacté par la crise.

Des dispositifs existants ont ainsi été abondés financièrement telles que les aides à la création mais des aides nouvelles ont également été votées, notamment pour favoriser le redémarrage d'activités (ex. fonds d'aide aux lieux culturels). Conscients que la crise aura également un impact sur l'activité artistique en 2021, les élus ont souhaité initier de nouveaux projets et offrir des conditions de travail et des moyens propices à la création.

Dans le domaine des arts visuels, la Région des Pays de la Loire a conçu un nouvel appel à projets destiné aux artistes plasticiens. Un partenariat avec l'Abbaye Royale de Fontevraud permet de proposer au printemps 2021 un accueil en résidence d'une durée de 2 mois à 6 artistes, suivi d'une exposition. Les artistes sont invités à faire acte de candidature sur la base d'un projet.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET - LE CONTEXTE

La crise sanitaire, à l'évolution et durée incertaines, entraîne de nombreux bouleversements. Elle percute le champ de la culture et les artistes, aussi bien la réflexion qu'elle a pu susciter que l'exercice même de la création.

A titre d'exemple, les artistes, privés d'ateliers ou d'outils de production durant le confinement ont pu mettre à profit ce temps pour se concentrer sur des temps de recherches ou bien s'intéresser à un tout autre objet de travail : le quotidien, l'espace privé, le rapport à l'espace...et à des modalités de diffusion inédites. Enfin, des modes de coopération, le plus souvent à distance, ou des solidarités ont également pu voir le jour et interroger les pratiques et les modes de production habituels.

Cet appel invite donc les artistes à présenter un projet qui puisse rendre compte des réflexions engagées durant cette période si particulière et aboutir à une production déployée sur le site de Fontevraud. La création d'œuvres en extérieur étant recherchée, l'appropriation des lieux durant la résidence (dimension historique, architecturale et poétique) pourra également être une donnée à prendre en compte.

Présentation de Fontevraud et des conditions d'accueil en annexe

BENEFICIAIRES

Cet appel à projets s'adresse aux artistes résidant en Pays de la Loire.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

L'aide régionale est forfaitaire et comprendra :

- Une bourse de production de 6 000 €;
- Des honoraires de 3000 €;
- Des per diem de 1000 €.

Les artistes résideront sur le site de l'Abbaye de Fontevraud (cf. calendrier ci-après).

Les aides régionales sont attribuées par délibération de la commission permanente du Conseil régional et notifiées par arrêté de la Présidente du Conseil régional.

Le versement de l'aide s'effectuera en une seule fois à compter de la notification de l'arrêté.

Le délai de validité de l'aide régionale est fixé à 12 mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

CALENDRIER

- 18 novembre 2020 : mise en ligne et diffusion de l'appel à projet
- 4 janvier 2021 : dépôt des projets
- 1^e quinzaine de janvier 2021 : jury et sélection des artistes
- Février 2021 : attribution des aides aux artistes (date commission permanente à préciser)
- Avril-mai : résidence sur le site de l'Abbaye de Fontevraud
- 19 juin au 19 septembre 2021 : exposition dans le cadre d'un Eté à Fontevraud

LA SELECTION DES ARTISTES

6 artistes seront retenus.

- Critères d'éligibilité (d'égale importance)
 - Activité régulière de création ;
 - Être en possession d'un diplôme d'une école d'art (une attention particulière sera accordée aux jeunes diplômés des écoles d'art de la région);
 - o Présentation d'un projet d'œuvre(s) inédite(s) en lien avec le thème ;
 - O Capacité à produire une œuvre adaptée à des conditions d'exploitation en extérieur.
- Le jury

Il sera composé d'un(e) élu(e) régionale, de représentants du service culture de la Région des Pays de la Loire, du directeur de la programmation de l'Abbaye Royale de Fontevraud et de deux ou trois professionnels de l'art contemporain.

- Dossier de candidature
 - Un curriculum vitae de l'artiste de deux pages maximum qui précise : l'adresse postale et courriel, le numéro de SIRET, le n° de téléphone, la formation suivie, les expériences (expositions, résidences...)
 - Une présentation du projet en deux pages maximum
 - Un dossier artistique de 10 pages maximum
 - Attestation d'affiliation à la Maison des artistes
 - o RIB

ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE

- Présence régulière sur les deux mois de résidences sur le site de Fontevraud (disponibilité et contraintes éventuelles à mentionner dans le dossier de candidature)
- Production d'une ou plusieurs œuvres
- Participation à la rédaction des supports de communication (présentation de l'œuvre...)
- Mention de l'aide régionale lors de la diffusion du projet réalisé durant trois ans
- Présentation d'un bilan artistique et financier (justificatifs des dépenses) du projet dans les six mois suivant sa réalisation.

En cas d'exécution partielle ou de non-exécution de l'opération, la Région se réserve le droit de demander le remboursement de l'aide versée.

DATE LIMITE DE DEPOTS DES DOSSIERS

Date de dépôt : 4 janvier 2021

MODALITES DE DEPOT

Envoi par mail à l'adresse : <u>culture@paysdelaloire.fr</u>

CONTACTS:

Peggy DIVERRES: service culture – Région des Pays de la Loire - peggy.diverres@paysdelaloire.fr – 02

28 20 51 48

Emmanuel MORIN: directeur artistique et culturel – Abbaye Royale de Fontevraud -

e.morin@fontevraud.fr - 02 41 40 40 11

CONDITIONS D'ACCUEIL

C'est à l'Abbaye Royale de Fontevraud (17km de Saumur) que les artistes seront logés.

Établie sur 13 hectares, l'Abbaye Royale de Fontevraud est la plus vaste cité monastique héritée du Moyen Âge. Au cœur du Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, elle associe patrimoine, culture, art de vivre et sens de l'hospitalité.

L'ancien palais abbatial, logis du XVIIIe siècle dans la cour d'honneur, offre aux artistes un espace et un lieu de vie idéal pour une résidence : chambres individuelles, séjour, cuisine commune, espace de détente et jardin.

Un atelier de création sera également mis à disposition des lauréats.

Il est fortement conseillé d'avoir une voiture à disposition pour la période de résidence, l'Abbaye Royale de Fontevraud étant assez isolée.

